



## FORMATION SYNDICALE

### Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes

*Aux organisations CGT du département des Alpes-Maritimes*

#### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COLLECTIF FORMATION

La composition du Collectif Formation Syndicale du département a été actée lors d'une réunion du 2 juillet et validé par la CE de l'UD du 9 juillet. Il est animé par Jocelyne SABLE, responsable de la formation syndicale de l'UD CGT 06. Il comprend 5 membres de la CE de l'UD et 7 représentants des UL d'Antibes, Cannes, Carros, Grasse et Nice.

Le collectif se fixe pour objectif une meilleure mise en œuvre des formations dans le département. Il a notamment pour mission la mise en œuvre du nouveau parcours de formation syndicale générale élaboré par le pôle confédéral de formation, qui s'appliquera en 2021 à destination de toutes et tous les syndiqué.es :

- stage S'IMPLIQUER sur une journée, organisé par les syndicats ou les UL ;
- stage PARTICIPER en trois modules de 3, 2 et 3 jours, organisé par les UL.

Il s'attachera aussi à la formation des élu.es et mandaté.es, et en particulier celles et ceux des CSE, par la réalisation des stages « CSE 2 jours » et « CSE prise de mandat » sur 5 jours.

Il contribuera à la réalisation d'un plan de formation départemental qui réponde aux besoins des syndiqué.es et des syndicats.

Le collectif a finalisé le plan de formation départemental du 2ème semestre 2020 validé par la CE de l'UD du 9 juillet. Il a décidé la réunion de trois journées d'études dès la rentrée :

- le 15 septembre à Nice (UD) sur l'organisation des formations CSE, à destination des UL et des formateur.rices des stages « CSE 2 jours » et « CSE prise de mandat » de 5 jours ;
- le 22 septembre à l'UL d'Antibes sur le stage S'IMPLIQUER, à destination des UL et de tous les syndicats du département qui organisent cette nouvelle formation ;
- le 28 septembre à Nice (UD) sur le stage PARTICIPER qui remplacera le stage Niveau 1 en 2021, à destination des UL et de leurs formateur.rices qui interviennent dans l'actuel stage Niveau 1.

#### ATTESTATION DE FIN DE STAGE

A l'issue de chaque formation, les stagiaires obtiennent une attestation de présence, d'une valeur purement administrative, qui doit être remise à l'employeur.

Afin de permettre aux stagiaires de valoriser la formation et les efforts pour se former, notamment dans le cadre d'une démarche de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), il sera désormais introduit une attestation individuelle de stage, comportant la fiche descriptive de la formation suivie.

De ce fait, les stagiaires se verront désormais remettre à la fin du stage :

- l'attestation à destination de l'employeur dans les mêmes conditions qu'actuellement ;
- une attestation à conserver par le ou la stagiaire avec la fiche descriptive.

Les modèles de ces attestations sont disponibles sur demande auprès du secteur formation de l'UD ou sur le cloud CGT (Formation syndicale > Informations > Attestations de stage 2020). Par ailleurs, le secteur formation syndicale de l'UD CGT 06 va s'attacher à rédiger des fiches descriptives pour toutes les formations mises en œuvre dans le département.